

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Janvier 1873.

Bulletin politique.

La commission des Trente a eu samedi une séance très-importante, où a été examiné l'article second du projet.

Cet article est relatif aux délais qui sont accordés au Président de la République pour la promulgation des lois ; il a trois jours pour promulguer les lois d'urgence, et un mois pour les autres.

C'est là une espèce de veto accordé au Président pour suspendre la troisième délibération des lois non urgentes.

Sur l'ensemble de cet article, M. Marcel Barthe a présenté un amendement qui accorderait un mois de plus, c'est-à-dire qui donnerait deux mois au Président. Mais ce n'est pas tout. Non content de doubler le délai, M. Barthe demandait en outre pour le Président le droit d'exiger une nouvelle délibération de l'Assemblée sur toute espèce de lois, urgentes ou non urgentes ; — et de plus, que cette nouvelle délibération fût précédée d'un nouvel examen dans les bureaux et de la nomination d'une nouvelle commission.

C'est-à-dire qu'il suffirait d'un caprice de M. Thiers pour annuler tout un travail de l'Assemblée, et pour qu'une loi renvoyée à son examen fût considérée comme une proposition entièrement nouvelle qui est d'abord examinée dans les bureaux, puis dans une commission spéciale.

Cet amendement ne pouvait raisonnablement être pris en considération. A force de vouloir, au nom de la liberté républicaine, concéder à M. Thiers des privilèges qui n'ont jamais existé pour aucun gouvernement, on arrive au ridicule. M. L'Ebraly n'a pas eu besoin de beaucoup d'efforts pour en démontrer l'absurdité ; après sa réfutation des arguments de M. Barthe, l'amendement a été repoussé à une très-grande majorité.

M. de Labassetière a proposé ensuite un paragraphe additionnel à l'article 2, tendant à refuser au Président le droit d'exiger une nouvelle délibération, et le droit de retarder la promulgation des lois ou résolutions intéressant le droit ou la sécurité de l'Assemblée.

Plusieurs avaient eu la même pensée que lui, M. Baze entre autres. Il avait déposé un amendement dans le même but, mais plus détaillé et énumérant les divers cas où la faculté laissée au Président serait suspendue. Comme il était absent en ce moment, M. de Labassetière demanda qu'on attendît sa présence pour la discussion, afin d'examiner les deux propositions à la fois, — ce qui fut adopté.

La commission passa alors à l'examen d'un second amendement proposé par M. de Labassetière, qui refuse au Président le droit de demander une nouvelle délibération pour les lois d'urgence, quand le Président aura été entendu dans la discussion.

Cela était fort juste ; et nous voyons, dans le soin que mettent ces messieurs à prévoir toutes les difficultés, combien les travaux de cette commission ont été sérieux.

Quand on a voulu, comme l'a fort bien expliqué M. de Labassetière, en échange du droit d'intervenir dans les débats, donner au Président une compensation, — que pouvait réclamer d'ailleurs sa responsabilité devant la Chambre, — on n'a envisagé que deux systèmes :

« 1° Ou on lui donnerait le droit de veto ;
» 2° Ou on lui permettrait de se faire entendre dans certaines circonstances rares et solennelles, après l'avoir demandé par un message.

» Mais jamais il n'a été question de lui donner les deux choses à la fois. Car se serait aller à l'encontre du but que l'on poursuit ; — ce serait grandir, au lieu de la diminuer, l'action du pouvoir exécutif sur l'Assemblée. M. Thiers pèserait alors bien plus sur elle du poids de sa situation personnelle et de sa haute autorité.

Armer enfin le président, après qu'il aura été entendu, du droit de provoquer une nouvelle délibération, c'est porter atteinte à la dignité de l'Assemblée. Si la Chambre passe outre, après l'avoir écouté, et que, devant son veto, elle revienne sur sa décision d'une manière aussi instantanée, elle ne sera toujours présumée agir que sous la pression du pouvoir exécutif. C'est alors devant un seul homme, devant une menace de démission qu'elle aura été amenée à composition. C'est l'abdication enfin de la représentation nationale.

Voilà quelles ont été en substance les observations présentées par l'honorable M. de Labassetière. Son amendement a été soutenu aussi par M. de Broglie, quoique d'une manière moins précise et moins ferme. Après la discussion il a été mis aux voix et adopté.

Les deux autres paragraphes de l'article 2, relatifs aux lois de finances qui restent comprises dans la dénomination des lois non soumises aux trois lectures, ont été votés après une discussion à laquelle ont pris part MM. Max-Richard, de Broglie, Grivart et Ernoul.

La commission est revenue ensuite aux amendements de MM. Baze et de Labassetière, dont j'ai parlé au début de cette lettre, et auxquels s'en est joint un autre de M. Sacase.

Ces trois amendements ont pour but de sauvegarder les droits de l'Assemblée, dans le cas où la sécurité de la représentation nationale ou des circonstances exceptionnelles exigeraient l'exécution immédiate d'une loi ou d'une résolution.

MM. Baze, de Labassetière et Sacase ont soutenu leur proposition en faisant appel aux leçons de l'histoire et aux souvenirs du 2 décembre, et en déclarant vouloir pour l'avenir dégager leur responsabilité. Il fallait choisir entre les trois amendements : ces messieurs se sont ralliés à celui de M. Sacase, qui leur a paru plus complet, plus général et moins personnel.

MM. Arago, Bertauld et autres ont combattu vivement la proposition, même réduite

à ces termes généraux. Pour eux, c'était un acte de défiance contre M. Thiers !

Eh ! certainement, c'est un acte de défiance ! Où est le mal ? Ces messieurs ont-ils donc oublié les discussions de 1854, qui ont précédé le coup d'Etat ? La proposition des questeurs était bien un acte de défiance ; et qui osera nier que, si elle eût été adoptée, le coup de main du 2 décembre ne fût devenu plus difficile ? La gauche alors l'a fait échouer, comme elle combat aujourd'hui des mesures semblables, mais moins sévères.

Les auteurs de l'amendement ont répliqué à ces objections qu'ils ne voulaient voir que les choses et non les personnes, et qu'ils ne faisaient pas de lois pour un seul homme.

A ce moment de la discussion, sont intervenus MM. le duc Decazes, le duc de Broglie, de Lacombe, pour combattre aussi l'amendement avec la gauche, mais à un autre point de vue. Selon eux, il est inutile, parce que l'Assemblée, maîtresse souveraine, aura toujours le droit de faire promulguer et exécuter une loi immédiatement, quand elle en reconnaît l'utilité.

L'intervention de ces messieurs a fait échouer l'amendement. Il faut le regretter, car nul ne peut prévoir ce que nous réserve l'avenir ; les précautions ne sont jamais de trop, et l'Assemblée, « maîtresse souveraine » comme ils disent, peut se trouver en face d'une situation où le temps lui manquera pour prendre les mesures qu'il lui serait si facile de prendre d'avance aujourd'hui.

AFFAIRE GRAMONT.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, du 25 janvier, émet de nouveau le vœu que l'on en finisse une bonne fois avec l'incident qui a surgi entre M. de Gramont et M. de Beust.

Elle ajoute que c'est là une question qui appartient aux investigations de l'histoire. Quant au lien qui unit l'Allemagne et l'Autro-Hongrie, la Gazette de l'Allemagne du Nord estime qu'il est des plus sérieux et qu'il ne résulte pas d'un rapprochement pure-

13

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

L'admirable bon sens qui dirigeait les actions de ces grands calculateurs leur fit sentir aux uns et aux autres la nécessité d'une alliance momentanée contre l'ennemi commun.

Ne devaient-ils pas mutuellement empêcher Eugénie d'aimer son cousin, et Charles de penser à sa cousine ?

Le Parisien pourrait-il résister aux insinuations perfides, aux calomnies doucereuses, aux médisances pleines d'éloges, aux dénégations naïves qui allaient constamment tourner autour de lui et l'engluier, comme les abeilles enveloppent de cire le colimaçon tombé dans leur ruche ?

Lorsque les quatre parents se trouvèrent

seuls dans la salle, M. Grandet dit à son neveu :

— Il faut se coucher ; il est trop tard pour causer des affaires qui vous amènent ici, nous prendrons demain un moment convenable. Ici, nous déjeunons à huit heures ; à midi, nous mangeons un fruit, un rien de pain sur le pouce, et nous buvons un verre de vin blanc ; puis nous dînons, comme les Parisiens, à cinq heures. Voilà l'ordre. Si vous voulez voir la ville ou les environs, vous serez libre comme l'air. Vous m'excuserez, si mes affaires ne me permettent pas toujours de vous accompagner. Vous les entendrez peut-être tous ici vous dire que je suis riche : M. Grandet par ci, M. Grandet par là ! Je les laisse dire, leurs bavardages ne nuisent point à mon crédit ; mais je n'ai pas le sou, et je travaille à mon âge comme un jeune compagnon qui n'a pour tout bien qu'une mauvaise plaine et deux bons bras. Vous verrez peut-être bientôt par vous-même ce que coûte un écu quand il faut le suer. Allons, Nanon, les chandelles !

— J'espère, mon neveu, que vous trouverez tout ce dont vous aurez besoin, dit madame Grandet ; mais s'il vous manquait quelque chose, vous pourrez appeler Nanon.

— Ma chère tante, ce serait difficile ; j'ai, je crois, emporté toutes mes affaires ! Permettez-moi de vous souhaiter une bonne nuit, ainsi qu'à ma jeune cousine.

Charles prit des mains de Nanon une bougie allumée, une bougie d'Anjou, bien jaune de ton, vieillie en boutique, et si pareille à de la chandelle, que M. Grandet, incapable d'en soupçonner l'existence au logis, ne s'aperçut pas de cette magnificence.

— Je vais vous montrer le chemin, dit le bonhomme.

Au lieu de sortir par la porte de la salle qui donnait sous la voûte, Grandet fit la cérémonie de passer par le couloir qui séparait la salle de la cuisine. Une porte battante garnie d'un grand carreau de verre ovale fermait ce couloir du côté de l'escalier, afin de tempérer le froid qui s'y engouffrait. Mais en hiver la bise n'en sifflait pas moins

par là très-rudement, et, malgré les bourrelets mis aux portes de la salle, à peine la chaleur s'y maintenait-elle à un degré convenable.

Nanon alla verrouiller la grande porte, fermer la salle, et détacher dans l'écurie un chien-loup dont la voix était cassée comme s'il avait une laryngite. Cet animal, d'une notable férocité, ne connaissait qu'elle : ces deux créatures champêtres s'entendaient.

Quand Charles vit les murs jaunâtres et enfumés de la cage où l'escalier à rampe vermoulue tremblait sous le pas pesant de son oncle, son dégrisement alla *rinforzando* : il se croyait dans un juchoir à poules.

Sa tante et sa cousine, vers lesquelles il se retourna pour interroger leurs figures, étaient si bien façonnées à cet escalier, que, ne devinant pas la cause de son étonnement, elles le prirent pour une expression amicale, et y répondirent par un sourire agréable qui le désespéra.

— Que diable mon père m'envoie-t-il faire ici ? se disait-il.

(La suite au prochain numéro.)

ment accidentel, attendu que les intérêts vitaux des deux empires sont ici solidaires :

« Voilà, ajoute la *Gazette*, ce que les deux gouvernements ont clairement reconnu. Cette appréciation ne répond pas seulement aux sentiments des deux souverains, elle répond, en même temps, aux sentiments des deux nations. »

Malgré ce désir d'en finir sur cette question Gramont, voici un nouveau document à ajouter au dossier. La lettre suivante a été adressée à la *Gazette de Cologne* par le baron de Dalwigk, ancien ministre du grand-duché de Hesse :

« Monsieur le rédacteur,

« Je trouve dans le supplément de votre estimable journal du 10 courant, que je viens de lire seulement aujourd'hui, l'article suivant :

« Vienne, 8 janvier. Les révélations provoquées par le duc de Gramont ont généralement fait connaître que l'ancien secrétaire d'ambassade français, baron de Bourgoing, qui s'était rendu d'ici à Paris en juillet 1870, y a appris par le duc de Gramont que celui-ci avait reçu de Darmstadt, de M. de Dalwigk, les assurances les plus rassurantes. »

« Je nie formellement avoir jamais fait au gouvernement français une seule des assurances du genre de celles auxquelles l'article en question fait allusion et surtout « les plus pacifiques. »

« J'ai considéré depuis longtemps la guerre de 1870 comme une suite inévitable des événements de 1866, et c'est dans cette prévision que j'ai déjà dit, trois ans avant l'explosion de cette guerre, en termes nets, à un haut personnage à Paris : « Ne songez jamais à prendre la rive gauche du Rhin. Dans ce cas, les partis en Allemagne disparaîtraient et la nation se soulèverait comme un seul homme pour défendre ses frontières. » Il ne m'a pas semblé alors que mes paroles eussent produit une impression agréable et « rassurante, » et je ne les avais vraiment pas prononcées dans ce but. Je crois qu'on peut être bon Allemand, même quand on n'est pas d'accord en toute chose avec l'opinion du jour.

« Permettez-moi d'ajouter à cette déclaration, que je vous prie de publier littéralement, encore quelque chose qui ne s'y rattache pas directement.

« Peut-être cela a-t-il quelque intérêt pour vos lecteurs.

« Après l'entrevue de Salzbourg de l'année 1867, j'eus l'occasion de voir le prince de Beust. Il me raconta à cet époque qu'il avait répondu à certaines propositions de l'empereur Napoléon :

« L'empereur, mon maître, aussi longtemps qu'il possédera huit millions de sujets allemands, ne se ralliera jamais à des combinaisons dont le but serait de dépouiller l'Allemagne d'une partie de son territoire. »

« Parlant à moi, le comte de Beust n'avait pas de raisons pour reproduire ces

paroles autrement qu'avec une fidélité scrupuleuse.

» Agréez, etc.

» Baron de Dalwigk,
ancien ministre du grand-duché de Hesse.

» Darmstadt, 18 janvier 1873. »

Chronique générale.

Les feuilles officieuses s'étonnent, avec un parfait ensemble, que l'Assemblée ou plutôt la majorité conservatrice paraisse peu désireuse d'entendre encore les attributions dictatoriales de M. Thiers.

On parle beaucoup du remplacement du général Leflo, comme ambassadeur de France à Saint-Petersbourg.

M. Leflo serait remplacé par M. Duclerc, député.

On lit dans le *Français* :

On racontait aujourd'hui à Versailles un petit fait assez curieux, mais qui n'a aucune portée politique. Il paraît que les statuts de l'ordre de la Toison d'or portent que, quand un des dignitaires de cet ordre vient à mourir, les autres doivent, pendant un certain temps, prendre le deuil. L'omission de cette marque de confraternité entraîne l'exclusion de l'ordre. Or, il se trouve que Napoléon III avait reçu, comme M. Thiers l'a reçu depuis, la Toison d'or.

La conséquence serait que M. le Président de la République devrait porter le deuil de Napoléon III.

Nous apprenons que les trois communaux qui se sont échappés la semaine dernière de la prison des Chantiers, à Versailles, sont à Bruxelles aujourd'hui, où ils ont été reçus avec enthousiasme par les frères et amis.

Pendant que M. le ministre de la guerre assistait à Calais aux essais de canons d'acier et de bronze de 4 et de 7, le télégraphe du polygone avait été mis en rapport avec le cabinet même de M. Thiers pendant toute la durée du tir, ce qui lui a permis de connaître minute par minute les progrès des travaux de la commission.

A la suite de la diminution constatée dans le rendement des impôts, un membre de la commission du budget aurait déclaré que le gouvernement avait franchi la limite que la fiscalité ne peut jamais franchir sans entraver l'élan de la consommation et de la production, au grand préjudice des intérêts du Trésor. Aller plus loin aujourd'hui serait de l'arbitraire et l'Assemblée n'y prêterait pas son concours.

Un journal, annonçant qu'une perquisition a été faite avant-hier au siège de la Banque territoriale d'Espagne, 53, rue de la Chaussée-d'Antin, insinue que plusieurs personnages considérables, au nombre d'une vingtaine environ, parmi lesquels M. Clément Duvernois, se trouveraient compromis dans les récents désastres financiers que nous avons signalés.

La perquisition qui a été faite avait pour but de rechercher les titres du Crédit foncier suisse, qu'on savait être en possession de la Banque territoriale, et ne se rattachait nullement aux faits que tous les journaux ont racontés.

M. Clément Duvernois n'est point en fuite, ainsi que quelques journaux se sont plu à le dire. Il est en Angleterre, où ses devoirs envers l'impératrice l'appelaient, et il était attendu hier à Paris.

L'agent chargé de la perquisition n'a-t-il pas outrepassé ses droits en faisant scier la caisse en l'absence de la personne qui en possédait les clefs? N'aurait-il pas pu se contenter d'y faire apposer les scellés?

En tout cas, M. Clément Duvernois, loin d'être compromis dans ces affaires, comme les radicaux le désiraient et l'annoncent déjà, intente un procès à M. Caperon.

M. Villaret de Joyeuse, ancien officier supérieur de la marine, vient de mourir à Versailles, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. On sait qu'il était fils de l'amiral Villaret de Joyeuse, célèbre par le combat naval qu'il engagea contre les Anglais, sur les injonctions formelles du conventionnel Jean-Baptiste-Saint-André. Ses forces étaient très-inférieures à celles de l'ennemi; aussi fût-il battu. C'est dans cette malheureuse affaire que périt le vaisseau *le Vengeur*, devenu légendaire, et que la muse populaire a chanté.

Le fils de M. Villaret de Joyeuse qui vient de s'éteindre à Versailles, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, avait refusé en 1830 le grade de contre-amiral que lui avait offert le gouvernement de Louis-Philippe. Sa sœur, M^{me} la comtesse Villaret de Joyeuse, est morte également à Versailles, cinq jours avant son frère.

LE PROCÈS BAZAINE.

On annonçait hier soir que M^{me} la maréchale Bazaine était partie pour l'Allemagne dans la journée de vendredi dernier, et qu'elle avait annoncé son retour pour demain mercredi au plus tard.

On pense qu'elle est allée solliciter le prince Frédéric-Charles de venir déposer dans le procès du maréchal.

Cette demande avait déjà été faite au prince, mais il avait refusé en déclarant, dans une lettre qui sera sans doute rendue publique, que sa présence aux débats de cette affaire ne pourrait qu'être mal interprétée.

On lit dans le *Figaro* :

Le procès du maréchal Bazaine commencera certainement vers le 15 avril prochain : c'est désormais chose irrévocable. En supposant qu'il surgisse d'ici là des complications, ces complications ne pourraient retarder l'ouverture des débats que de dix jours, tout au plus.

L'instruction est terminée, et le dossier est au complet. Il ne reste plus qu'à le communiquer au général Pourcet, chargé de remplir les fonctions de ministre public, à M. le ministre de la guerre, à M. le garde des sceaux, et enfin à M. Thiers.

On peut prévoir qu'il n'y aura pas d'ordonnance de non-lieu; mais, nous pouvons bien le dire maintenant, nous l'avions craint jusqu'à aujourd'hui. M. Thiers était fort opposé à ce que le procès se fit. Il pensait que le maréchal, en se défendant, compromettrait une partie de l'armée qui tend tous les jours à se rallier à son gouvernement.

L'insistance que met le maréchal à vouloir des juges; les démarches de M^{me} Bazaine; la confiance qu'on a à Versailles dans la prudence et le patriotisme de M^e Lachaud; enfin, il faut bien le dire, la mort de Napoléon III, qui aplanit bien des dissensions parmi les officiers; tout cela réuni a fait évanouir les préventions qu'on avait à la présidence.

Le procès aura lieu, et ce sera un des plus grands procès du siècle, si ce n'est le plus grand.

Il ne durera pas moins de vingt jours. Près de cinq cents témoins y seront entendus, parmi lesquels on compte le maréchal de Mac-Mahon, M. Gambetta, le général Boyer, le général Changarnier, etc.

La presse du monde entier y aura des représentants.

Les journaux américains y ont fait retentir des places, par voie diplomatique, pour leurs représentants.

Depuis le procès de Louis XVI, il n'y a pas eu, en France, de débats judiciaires d'un plus grand intérêt.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LISTES ELECTORALES.

Les listes préparatoires des électeurs, divisées en deux parties, comprenant : l'une, les électeurs communaux, l'autre les électeurs qui, n'ayant que six mois de résidence au 4^e avril 1873, ne pourront prendre part qu'aux scrutins politiques, sont déposées, depuis le 15 janvier, au secrétariat des mairies, pour être communiquées pendant vingt jours à tout réquerant.

Tout électeur omis sur la liste générale ou sur la liste des électeurs municipaux, pourra, jusqu'au 4 février, à minuit, inclusivement, réclamer son inscription en justifiant qu'il jouit de ses droits civils et politiques, et qu'il remplit les conditions d'âge et d'habitation déterminées par la loi.

La condition d'âge est d'avoir 21 ans accomplis, c'est-à-dire d'être né avant le 4^e avril 1852; la condition d'habitation

Douze Faucheurs avaient été tués, plus de trente blessés dans ce combat désespéré où, sauf les deux conducteurs du train, pas un Russe n'avait été atteint.

Après la mort de Stiépan, il ne pouvait plus rester aucun espoir à ses compagnons de franchir la chaussée.

Ils ramassèrent leurs blessés et se dirigèrent en toute hâte vers le gué, où Chusco avait voulu les entraîner un quart d'heure auparavant.

Ce quart d'heure de retard c'était encore une occasion manquée.

Il avait donné le temps à la colonne partie de Kielce, de traverser la Varta pour prendre en flanc les combattants, pendant que la seconde colonne se portait vers le seul passage par lequel pussent échapper les Polonais.

Les Faucheurs, en approchant du gué, aperçurent à peu de distance un escadron russe qui accourait au galop.

A tout prix il fallait arrêter les Cosaques.

Chusco n'hésita pas un instant.

— Frères ! s'écria-t-il, il est nécessaire

Leur exemple entraîna une dizaine des plus ardents qui, au risque de se faire broyer sous les wagons, se précipitèrent sur le pont fragile à peine abaissé, et de là sur la voie.

La locomotive arrivait en ce moment, lançant autour d'elle des colonnes de vapeur brûlante que le mécanicien laissait échapper pour arrêter la marche du train.

Au même moment, les Russes embusqués ouvraient presque à bout portant un feu terrible sur les imprudents assaillants.

Plusieurs furent tués à la première décharge; les autres, reconnaissant trop tard l'impuissance de leurs faux contre cette forteresse mobile, redescendirent en courant le talus ensanglanté.

Chusco, qui n'avait pu retenir leur téméraire élan, voulut au moins protéger leur retraite.

— Feu sur les wagons ! cria-t-il, visez aux fenêtres !

— Feu plutôt sur la locomotive ! s'écria César, et qu'elle les emporte à cent lieues.

Un hurrah salua ce commandement, et dix carabines s'abaissèrent dans la direction du malheureux qui conduisait le train.

Mais elles se relevèrent aussitôt.

Stiépan avait eu la même pensée que César, et, se sacrifiant pour le salut de tous, au lieu de redescendre le talus avec les fuyards, il s'était rué sur le marchepied de la machine, l'avait escaladé d'un bond, et, renversant avec sa terrible faux chauffeur et mécanicien, il s'efforçait de remettre le train en mouvement et de le lancer en avant à toute vapeur, quitte à se faire broyer avec

tous ses ennemis contre le premier obstacle qu'il rencontrerait.

C'était l'héroïsme poussé jusqu'au délire.

Un instant de plus, les Russes étaient perdus et les Polonais sauvés; mais le courageux jeune homme n'avait pas songé aux deux surveillants blottis dans la guérite un peu en arrière, et, pendant que dans son ignorance du mécanisme des locomotives, il cherchait le moyen de la lancer en avant, un Cosaque se pencha en avant et fit feu.

* Frappé d'une balle entre les deux épaules, Stiépan tomba sur les genoux en poussant un cri de colère.

Mais, quoique mourant, il essaya de se relever, et, de sa main crispée, saisit encore la poignée de cuivre.

Cette fois, c'était bien celle qui devait rendre à la vapeur sa terrible puissance.

Il n'était plus temps, la force manquait à son bras et il retomba lourdement du plancher de la machine sur la voie, où sa tête ensanglantée alla heurter les roues de la locomotive immobile.

est de résider dans la commune depuis six mois, c'est-à-dire depuis le 1^{er} octobre 1872.

Tout électeur inscrit sur des listes du département a le droit de réclamer soit la radiation des électeurs indûment inscrits, soit l'inscription des électeurs omis.

Après le 4 février, il ne sera plus reçu de réclamations, et la liste électorale, définitivement close, restera arrêtée jusqu'au 31 mars 1874, sans qu'il soit possible d'y faire aucune addition ou même de réparer les erreurs qui seraient constatées au moment des élections.

La prochaine représentation à Saumur de la troupe dramatique du Grand-Théâtre d'Angers, lundi 3 février, sera composée des ouvrages suivants :

Le Presbytère, drame en 3 actes, de M^{me} Louise Figuié ;

Les Doigts de Fée, pièce en 5 actes, de MM. Scribe et Legouvé.

Le spectacle commencera à 7 heures 1/2.

CHEMIN DE FER DE POITIERS-SAUMUR.

Le 3^e quart des actions doit être payé le 31 janvier au plus tard. A partir de cette date, M. Lecoy ne recevra plus.

M. le ministre des cultes et des beaux-arts vient de mettre à la disposition de M. le préfet de la Vienne une somme de 25,000 fr. pour les travaux de restauration de l'église Saint-Hilaire de Poitiers, somme qui représente la quatrième et dernière annuité de la subvention de 400,000 fr. affectée à cette entreprise.

Le remplacement de M. Doniol, préfet de la Loire-Inférieure, dont on connaît l'attitude lors des derniers troubles de Nantes, est chose irrévocablement décidée, dit l'*Ordre*.

Le nommé Goujon, caissier de M. Perret, est, dit-on, en ce moment, en lieu sûr.

Une scène tumultueuse qui a eu pour théâtre le quartier Grasin, à Nantes, s'est passée, l'une de ces dernières nuits, dans les circonstances suivantes :

Vers une heure, deux personnes travesties furent accostées par plusieurs individus qui leur enlevèrent leurs masques ; l'une de ces personnes riposta à l'insulte par un vigoureux coup de poing : de là une bataille s'engagea, la police intervint et arrêta l'un des fauteurs de ce désordre, le conduisit au poste du théâtre où en un instant la foule afflua ; le chef du poste dut faire évacuer les abords du corps de garde, et l'on prit des mesures pour conduire l'homme arrêté au poste de la police, à l'Hôtel-de-Ville.

Une foule considérable suivit la garde qui conduisait cet homme et, arrivée au bas de la rue Crébillon, quelques individus se précipitèrent sur les gardiens municipaux et cherchèrent à les désarmer.

Leurs efforts furent inutiles, car les agents tintrent en respect cette foule avinée, qui se

rua de nouveau sur les hommes de garde et chercha à délivrer le prisonnier. Des coups de poing et des coups de pied furent donnés aux soldats qui cependant conservèrent le plus grand calme. Mais tout-à-coup un homme frappa au visage un des soldats de garde, lequel dut repousser son agresseur avec la crosse de son fusil.

Lorsque la foule vit que la troupe faisait usage de ses armes, elle recula, et alors fit pleuvoir sur la troupe et les agents une grêle de pierres qui blessa un soldat à la tête et un gardien municipal à l'épaule.

Nous ne pouvons que louer l'attitude modérée en cette circonstance des soldats du 93^e de ligne. *(Indépendance.)*

Une tentative de vol avec escalade et effraction a eu lieu dans la nuit de mardi à mercredi, au domicile de M. Kochanski, ancien intendant de la terre et du château de Montrésor.

A l'aide d'une échelle, un individu s'est introduit dans la chambre à coucher de M^{me} Kochanska.

Après avoir dévalisé l'armoire, le voleur allait disparaître emportant un paquet de linge et des bijoux, lorsque M^{me} Kochanska, que le bruit avait réveillée, s'arma du premier objet venu et s'élança résolument dans la direction de son voleur en s'écriant : « Lâchez ce que vous tenez ou je fais feu. »

Aussi poltron qu'effronté, le quidam lâcha sa proie et court encore.

L'arme à feu de Madame Kochanska était... une bottine.

La justice informe. *(Union libérale.)*

Hier, M. Boisvinet (Sylvain), pêcheur aux Pigeons, commune de Noizay, aperçut en faisant sa ronde, sur le rivage de la Loire, le pied d'un individu sortant du sable.

A l'aide de son crochet, M. Boisvinet essaya vainement de retirer le cadavre, l'état de décomposition et la crue ne lui permirent pas de retirer de l'eau autre chose que la jambe encore chaussée d'une botte en tout semblable à celles que portent les Allemands en campagne.

On est donc porté à croire que ce cadavre est celui d'un Prussien. *(Union libérale.)*

On écrit de Mondoubleau, 20 janvier, au *Journal de Loir-et-Cher* :

« Ce matin, à huit heures et demie, la petite ville de Mondoubleau était mise en émoi : le bloc colossal de la vieille tour, plus penchée que celle de Pise, et qui faisait l'admiration des voyageurs, venait de s'écrouler entraînant dans sa chute plusieurs centaines de mètres cubes de terre arrachée du sol.

« Ce malheureux donjon du vieux manoir féodal du seigneur Dubellus, bâti à la fin du neuvième siècle, dressait encore un front superbe et fier en l'an de grâce 1802 ; il semblait défier les ravages destructeurs des âges ; mais ce que mille ans n'avaient pu faire, un seul industriel de la cité est parvenu à l'accomplir en quelques années sous l'œil indifférent de l'administration municipale.

Et, pendant qu'au pas de course César gagnait le bord de la rivière, Chusco et ses cinquante braves, se formant en carré, attendirent le choc de l'escadron qui arrivait au galop, la lance en avant.

Le combat s'engagea terrible.

Trois fois les Cosaques chargèrent contre l'inébranlable bataillon, trois fois ils reculèrent sans avoir pu l'entamer. Puis, n'osant plus attaquer, ils attendirent les grenadiers pour renouveler le combat.

Les Faucheurs profitèrent de cette indécision pour reculer jusqu'à une petite colline couverte de genévriers, derrière lesquels ils se dispersèrent pour charger leurs carabines.

La bataille changea alors de face.

Obligés d'enlever à l'assaut une position défendue par des ennemis invisibles, les bataillons moscovites, après plusieurs décharges inutiles, se formèrent en colonnes d'attaques.

Le tambour battit la charge et ils commencèrent à monter.

Les Polonais reculèrent alors, mais len-

» A force de creuser les entrailles de la montagne calcaire sur laquelle reposait cet antique géant, afin d'en tirer de la marne, il a fini par le saper et le briser de la base au sommet.

» Le premier s'est écroulé avec fracas le 10 août 1848, le deuxième est tombé ce matin lentement et sans bruit ; à cette heure il ne reste plus debout de cette formidable citadelle, qui a eu la gloire de retarder la marche des Anglais au commencement du 12^e siècle, qu'un bloc imposant, sphinx de granit, dressé là pour poser aux générations futures l'énigme des temps passés. »

Faits divers.

Un personnage dont l'histoire est assez curieuse vient de mourir au dépôt de mendicité de Saint-Denis. C'est un nommé Desjardins, qui, très-probablement, était l'homme de France ayant subi le plus grand nombre de condamnations correctionnelles.

Desjardins était âgé de quatre-vingt-trois ans, et il avait été condamné trente-huit fois, toujours pour les mêmes délits : escroquerie, abus de confiance ou rupture de ban. Tout compte fait, il avait passé cinquante-six ans dans les prisons.

Sa dernière condamnation remontait à cinq ans. Cette fois, Desjardins avait fait un coup de maître.

Il était parvenu, à Poitiers, en se donnant pour l'inspecteur général des prisons, à escroquer une voiture et un cheval. Il fut arrêté à Tours, au moment où il se rendait à la préfecture pour y être reçu en audience particulière par M. le préfet, qui croyait avoir affaire au maréchal Canrobert.

Devant le tribunal correctionnel de Tours, qui lui infligea sa trente-huitième condamnation, le président, après les questions d'usage, lui dit :

— Vous avez été condamné par le tribunal correctionnel de Colmar à trois mois de prison ; par le tribunal de Nancy à un an de la même peine ; par le tribunal du Mans....

— Assez ! assez ! monsieur le président, interrompit Desjardins ; il est inutile de tout dire. L'addition, s'il vous plaît.

Il est mort ces jours derniers à Bordeaux-La-Bastide, rue Edmond-Géraud, 10, une femme, M^{me} Gastay, âgée de 105 ans et 10 mois. Elle était née près d'Auch le 28 mars 1767, et habitait Bordeaux depuis 1858. Cette centenaire jouissait, paraît-il d'une santé excellente : bon pied, assez bon œil, bonnes dents (elle les avait toutes), pas d'infirmités, presque jamais de maladie. Sans une chute faite dernièrement du haut d'un escalier, laquelle chute a amené sa mort, elle eût encore pu fournir gaillardement un appoint d'une dizaine d'années à son siècle.

Née sous le règne de Louis XV, elle a vu défiler cinq rois, deux empereurs, trois Républiques !

tement, défendant pied à pied le terrain, profitant de chaque anfractuosité de terrain, de chaque buisson, de chaque tronc d'arbre, et décimant, à coups de carabines, les rangs pressés de leurs ennemis.

Il ne fallut pas moins de deux heures aux masses russes pour débusquer cette poignée de patriotes désespérés.

Tout-à-coup la voix de Chusco s'éleva.

— A la Varta ! cria-t-il.

La fusillade cessa subitement, et quand les grenadiers, étonnés de ce silence, arrivèrent à l'extrémité du taillis de genévriers, ils s'aperçurent qu'à l'abri d'une dépression de terrain, les hardis partisans avaient redescendu la colline et couraient vers le gué.

Une décharge de mousqueterie, faite un peu au hasard, n'arrêta pas les fuyards, au nombre de trente environ, qui, brandissant leurs faux sanglantes, s'élançèrent dans la rivière et la traversèrent, toujours courant vers les grands bois, dans lesquels avait disparu depuis longtemps la bande conduite par César.

Dernières Nouvelles.

La majorité de la commission des Trente s'est réunie hier matin, sur une convocation officielle de M. de Larcy. Cette séance, qui n'avait qu'un caractère privé, était destinée à une discussion intime, et la majorité voulait combiner et concilier ses vues précises avant la réunion générale, qui a commencé à une heure et demie.

M. Lucien Brun, s'arrachant à ses devoirs de famille, est revenu de Lyon pour y assister.

En présence de cette activité, la gauche est-elle de bonne foi en donnant aux officieux le mot d'ordre de répéter que la commission des Trente fait tous ses efforts pour trainer ses travaux en longueur, et mettre des entraves au gouvernement de M. Thiers ?

Ce que veut la commission, c'est un résultat prompt et décisif.

Le centre droit s'est réuni également hier, à Versailles, à l'hôtel Vatel. M. Germain prend la parole et dit qu'il ressort du caractère général de la discussion sur les marchés de Lyon que la municipalité et l'administration de Lyon sont directement en cause.

M. Adnet donne ensuite des détails très-importants sur la mairie centrale de Lyon en particulier, et des grandes villes en général.

Le président expose l'importance qu'il y a de soutenir le ministre de l'intérieur dans les dispositions qu'il a muntrées à la fermeté.

M. Adnet demande qu'on laisse au gouvernement la nomination des maires de toutes classes, des grandes et petites villes sans distinction.

M. Desjardins explique la nécessité d'aller prudemment, sur des bases positives, et de ne rien faire avant d'avoir examiné les points de la législation qui pourraient être l'objet de modifications.

MM. Boreau-Lajanadie, Mettetal, général Robert, Callet, Lelasseux font de nombreuses observations sur la mairie centrale de Lyon.

M. Bigot demande qu'on soit d'accord avec le gouvernement sur les marchés de Lyon.

MM. Anisson-Duperron et Beulé sont du même avis.

M. Lavergne appuie l'amendement de M. Ducarre, relatif à l'emploi des sommes qui ont été restituées par l'Etat à la ville de Lyon.

M. Lambert de Sainte-Croix demande que la question ne sorte pas du terrain judiciaire pour entrer sur le terrain politique.

M. Saint-Marc Girardin soutient les marchés.

La discussion porte ensuite sur le projet de création de succursales de la Banque de France.

MM. Lavergne, Lambert de Sainte-

que quelques-uns de nous se dévouent pour sauver les autres. Je demande quarante cœurs généreux qui soient prêts à mourir avec moi.

Avec leur héroïsme habituel, tous s'offrirent avec enthousiasme.

César le premier, prétendant que c'était à lui et non au général à mourir.

— Comme général j'ai le droit de commander et ton devoir est de m'obéir, répondit Chusco d'une voix ferme. Au nom de ce pouvoir que j'exerce pour la dernière fois, je t'ordonne de prendre avec ton détachement le chemin des forêts, sans retourner sur tes pas, quoiqu'il arrive, pour me porter secours, sans même l'arrêter un instant pour m'attendre. Au nom de la patrie, obéis. Et vous, frères, reconnaissez, désormais, le vaillant Kirposky pour votre général.

— Adieu donc, frère, fit César en lui serrant la main, que Dieu te protège.

— Adieu ! répondit Chusco, conserve-toi pour notre patrie, et, ajouta-t-il, pour Etienne et pour Thadéa.

— Martyrs, en avant !

Ils étaient sauvés.

Soudain, du bois même où ils cherchaient un refuge, déboucha la seconde colonne russe attirée par le bruit de la mousqueterie, et devant eux se dressa un mur de baïonnettes.

Sans s'arrêter un instant, les Polonais se ruèrent sur cette muraille vivante, dans laquelle ils ouvrirent une large brèche avec leurs faux, au cri de :

— Boze cos Polske !

— Feu ! feu ! rugirent les officiers.

Une grêle de balles faucha les herbes et hacha les buissons autour des Faucheurs de la Mort.

Trois Polonais tombèrent, deux mortellement frappés, le troisième blessé au pied.

Le blessé c'était Chusco.

Les Russes avaient reconnu le chef à son bonnet rouge surmonté d'une plume d'aigle.

Ils poussèrent un hurrah et se précipitèrent sur lui.

(La suite au prochain numéro.)

